Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 77 (1932)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 25.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVIIe année N° 7 Juillet 1932

REVUE MILITAIRE SUISSE

ABONNEMENT

Pour la Suisse : 1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.25 3 mois fr. 4.—

Prix du N° fr. 1.50

Pour l'Etranger : 1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.— 3 mois fr. 5.—

DIRECTION ET RÉDACTION :
Major R. Masson, Avenue Druey 11, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENT, VENTE :
Av. de la Gare 23, Lausanne. Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de Publicité Gust. Amacker, Palud 3, Lausanne.

Emploi de l'aviation en temps de guerre.[1]

L'aviation, en tant qu'arme, est une création de la dernière guerre. A la fin de celle-ci cette nouvelle arme n'avait atteint qu'un développement relatif et n'était, somme toute, pas encore sortie de la période de formation, cela malgré quatre années de travail intensif et d'efforts soutenus. L'absence d'expériences antérieures et le caractère particulier de la guerre de position en sont causes. Les études entreprises après guerre ont mis en lumière une quantité de fautes, la plupart commises par manque d'expérience, dont une partie aurait pu toutefois être évitées.

Toute doctrine actuelle sur l'emploi de l'aviation dans la bataille doit nécessairement se fonder sur les expériences de la

[1] Notre aviation militaire est en pleine réorganisation, conditionnée à la fois par les crédits affectés à l'achat de nouveaux appareils et, le cas échéant, par les décisions que pourrait prendre la Conférence de Genève en matière de désarmement aérien. Au surplus, l'armée suisse ne possédant pas d'avions de bombardement à grand rayon d'action, les mesures prises à Genève ne sauraient sensiblement influencer la nouvelle organisation de nos troupes aériennes. On peut donc aborder, avec calme, la discussion de principe relativement aux missions, à l'emploi et à l'agencement de notre aviation. L'article qu'on va lire rentre dans le cadre général de la réorganisation de notre armée qui constitue, depuis plusieurs mois, l'un des principaux objets de notre programme d'études.— (*Réd.*)